

CONSENTEMENT

La personne faisant objet d'une RÉSad est informée et donne son accord (écrit ou oral). Elle peut participer à la RÉSad ou désigner une personne pour la représenter.

Les situations peuvent aussi être présentées de façon anonyme.

PRINCIPES DE LA RÉSad

- > bienveillance, sans jugement, et confidentialité
- > respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité de la personne concernée et des professionnels impliqués.

RESAD

CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

(CLSM), C'EST QUOI ?

C'est un espace de concertation et de coordination entre les élus locaux, le secteur psychiatrique, les différents acteurs sanitaires et sociaux du territoire, des usagers et leurs représentants.



PRINCIPALES MISSIONS

- > assurer une observation et effectuer un diagnostic identifiant les besoins et les problématiques en santé mentale, les déterminants et les ressources du territoire.
- > développer la prévention, l'éducation et la promotion en santé mentale.
- > favoriser le développement de l'autonomie et de l'inclusion sociale des personnes en souffrance psychique.
- > informer, sensibiliser et lutter contre la stigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques et de la santé mentale.



RÉUNION
D'ÉVALUATION
DE SITUATIONS
D'ADULTES
EN DIFFICULTÉ
(RÉSAD)

QU'EST QU'UNE RÉSAD ?

La Réunion d'évaluation de situations d'adultes en difficulté (RÉSAD) est une instance de concertation qui réunit les acteurs des champs de la santé mentale, du social, ou encore des représentants d'usagers...

Elle a lieu une fois par mois et permet de réfléchir à des situations dites « complexes » qui mettent en difficulté l'accompagnement de la personne.

QU'EST-CE QU'UNE SITUATION COMPLEXE ?

Une situation est complexe lorsqu'une personne faite face à de multiples difficultés imbriquées (psychiques, sociales, sanitaires...) et lorsque cette complexité rend impossible le suivi par un seul acteur.



QUAND SOLLICITER LA RÉSAD ?

Un intervenant ou un service peut solliciter la RÉSAD lorsqu'une situation concernant un adulte présente une complexité telle qu'elle rend difficile l'accompagnement malgré des leviers mobilisés.

La RÉSAD intervient, à l'issue de tentatives précédentes de réflexion et de coordination, n'ayant pas abouti.

La RÉSAD apporte un soutien au professionnel en faisant appel à l'intelligence collective pour mieux comprendre les situations.

C'est un soutien à la réflexion et à la coordination, ainsi qu'une meilleure interconnaissance des acteurs du territoire.

Je souhaite monter un projet ou une action en santé mentale ? Présenter une situation complexe en RESAD ? Plus d'informations sur le Conseil Local de Santé Mentale ?

Je contacte le CLSM

Coordinatrice :
Chabha IDIR

Chabha.idir@ville-argenteuil.fr
06 27 22 32 42 / 01 34 23 56 26

Argenteuil-Bezons

21 rue Defresne-Bast,
95100 Argenteuil

COMMENT SOLLICITER LA RÉSAD ?

La coordination et la logistique de la RÉSAD sont assurées par la coordinatrice du Conseil local de santé mentale (CLSM) Argenteuil-Bezons.

Elle peut être sollicitée par téléphone ou par courriel pour un premier contact et/ou pour apporter les informations nécessaires à cette orientation.

La RÉSAD n'est pas une instance adaptée aux situations demandant une réponse en urgence.

TRANCHE D'ÂGE :
SITUATION DE PERSONNES ÂGÉES DE
DE 17 ANS ET +

